

COMMENT AIDER MIN FILS ?

Par Profil supprimé Postée le 21/08/2017 08:59

Bonjour

J'ai découvert il y a plusieurs mois que mon fils fumait de l'herbe quotidiennement. J'en ai discuté avec lui. Il m'a promis d'arrêter et à m'accepter de faire une analyse d'urine quelques mois après pour me prouver qu'il ne fumait plus.

Samedi j'ai retrouvé dans sa chambre un sachet avec une barrette de shit. On en discute. Il me ment me dit que ce n'est pas à lui. Il refuse de refaire une analyse. Il refuse de discuter. D'après lui je m'inquiète pour rien. Il se voile la face. Que puis je faire ? Il refuse de se faire aider car il dit n'avoir aucun problème.

Merci de m'éclairer.

Mise en ligne le 22/08/2017

Bonjour,

Si votre fils consomme encore du cannabis malgré sa promesse, cela n'implique pas pour autant qu'il soit en difficulté avec ses consommations ou qu'il soit dépendant du cannabis. Il vous dit peut-être vrai lorsqu'il vous affirme n'avoir aucun problème et donc n'avoir pas besoin d'aide. Il est tout à fait possible d'arrêter le cannabis sans aide spécifique. Nous entendons par ailleurs votre inquiétude, votre crainte qu'il se « voile la face », et supposons qu'un ensemble d'éléments le concernant vous mette en alerte mais, sans plus de précisions, il nous est difficile de vous apporter l'éclairage demandé.

Il faudrait effectivement en savoir un peu plus sur ses habitudes actuelles de consommation, en termes de régularité et de quantité de cannabis fumé, mais également sur les contextes d'usage et la recherche particulière qu'il pourrait avoir quant aux effets du produit. Seul votre fils pourrait en dire quelque chose, aucune analyse ne vous donnera toutes ces indications, mais bien sûr il faudrait qu'il accepte d'en parler avec vous.

Pouvoir vous appuyer sur ces éléments concrets serait utile pour engager le dialogue et tenter de sortir de cette situation un peu bloquée. Comme vous le savez probablement, pour qu'il arrête de fumer, que ses consommations soient problématiques ou pas, qu'il ait besoin d'une aide extérieure ou pas, il va falloir qu'il y consente, et le consentement se produit quand la démarche a un sens pour la personne.

Dans l'état actuel de la situation et si vous pensez que cela peut vous être utile, vous pouvez vous rapprocher d'un lieu de consultation spécialisé qui reçoit les parents qui, comme vous, peuvent se sentir souvent très démunis devant les consommations de leurs enfants. Vous pourriez donc être reçue en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) ou en CJC (Consultation Jeunes Consommateurs) si votre fils a moins de 25 ans, de manière confidentielle et gratuite pour être conseillée et, au besoin, soutenue. Toutes ces contacts sont disponibles dans la rubrique « Adresses utiles » dont nous vous joignons le lien ci-dessous.

N'hésitez pas bien sûr à revenir vers nous si vous souhaitez prendre le temps d'échanger plus directement et plus précisément sur la situation de votre fils et sur vos difficultés avec lui. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Adresses utiles"